

« Parce que nous pensons que la portée d'une voix ne s'arrête pas au sortir de l'isoloir, nous devons rendre des comptes aux électeurs. Nous voulons croire que l'exercice de la démocratie passe par la mise en commun des idées, la transparence des actions menées et à mener. C'est dans la recherche de cette exigence que nous tentons de faire avancer les réflexions portant sur l'équité sociale et le respect de notre environnement. »

A la relecture de l'article de la lettre alternée n°2 consacré il y a un an à ce même sujet (nous nous étions abstenus lors du vote du budget), je constate que rien n'a changé. Ni les choix de la majorité (on peut leur reconnaître une certaine constance), ni la méthode, que nous regrettions déjà. C'est la raison pour laquelle cette année, sans méconnaître la difficulté de l'exercice, nous avons voté contre le budget présenté par la majorité. Voici pourquoi.

Les choix budgétaires 2016 sont ceux de la continuité. Certains parleront de conservatisme, et reconnaîtront une majorité de Neslois y sont favorables. Cependant, nous attirerons l'attention du lecteur sur la notion de valeur collective. Si un investissement sous-tend une rentabilité, il doit dans un contexte collectif générer une utilité sociale et une valeur pour le village et pour ses habitants. Malgré l'intérêt que nous portons à notre passé (c'est aussi lui qui porte notre histoire), il nous paraît déraisonnable de ne projeter l'extension de la forge, rue St Jean, que comme le support d'exposition temporaire de notre histoire et de ses objets. Le budget alloué *ab initio* pour ce projet (600 000 €) limitera considérablement les moyens de Nesles en matière de services (enfance, transports...).

La méthode, ensuite. Elle consiste souvent à décider en fonction des contraintes que nous nous fixons nous-mêmes. Or la politique, c'est rendre les choses possibles par une vision différente, qui permet de modifier les contraintes. La majorité communale pratique régulièrement le provisionnement qui permet au bout de plusieurs années de payer "comptant", ou bien la vente de biens communaux pour bénéficier d'un apport immédiat qui permet d'emprunter moins. Une gestion de "père de famille". Mais en période de taux bas comme aujourd'hui, l'emprunt bancaire est quasiment gratuit. On peut ainsi l'utiliser (comme tout, à dose modérée) comme outil d'une saine gestion.

Nous pensons enfin que la réflexion des élus nécessaire et préalable à toute décision d'investissement significatif gagnerait à être nourrie par une consultation - voire un débat, avec la population. La démocratie participative existe dans certaines communes de notre pays, comme l'illustre l'article « Etre citoyen autrement » consacré à ce sujet. Il ne s'agit pas pour nous de prôner une telle démarche pour tous les projets, petits et grands, envisagés par la commune. Mais il nous semble que pour les équipements collectifs, ou au-delà d'un certain pourcentage de notre budget, cela pourrait favoriser une gestion démocratique de nos ressources.



Frédéric Sanchez

pour éléver le niveau de l'échange, ce qui exige de ménager tout le temps et les moyens nécessaires pour une phase très importante d'information-formation et de débats démocratiques.

Quelles sont les conditions pour que cela fonctionne ?

### Etre citoyen autrement : des expériences stimulantes

*« Pour que la politique cesse d'être l'affaire de quelques-uns, il faut que la démocratie soit l'affaire de tous. En d'autres termes, le bulletin de vote ne peut plus rester l'alpha et l'oméga de la démocratie »*

Jo Spiegel, maire de Kingersheim : « Faire (re) naître la démocratie » - édition Chronique Sociale

Cette feuille Alternée N°4 est l'occasion de partager avec vous notre enthousiasme pour le concept de « démocratie participative » auquel la vie municipale offre à l'évidence le terrain idéal.

Un rêve... Que nenni ! Des communes petites et moyennes sont entrées dans cette démarche en associant leurs concitoyens aux débats et à l'élaboration des décisions structurantes pour la vie locale. Parmi d'autres exemples accessibles à tous, cette démarche existe depuis 2014 dans le village de Saillant (Drôme), avec ses 1.199 habitants, elle est une réalité depuis près de 15 ans pour les 13 000 habitants de Kingersheim en Alsace.

#### élaborer ensemble

Comment ça marche ? La pierre angulaire repose sur la mise en place de Conseils Participatifs dans lesquels sont représentés habitants, acteurs de la vie économique et sociale locale, élus, avec l'objectif de travailler ensemble pour contribuer à élaborer les décisions sur les projets et les choix structurants.

En amont il est indispensable d'encourager la participation de tous et de tout faire

Bien entendu il faut des élus motivés par l'envie de co-construire avec leurs concitoyens, de faire avec plutôt que de faire pour, ce qui est une philosophie de l'action (du pouvoir ?) radicalement différente.

Mais il faut aussi des habitants impliqués, qui consacrent du temps pour participer à l'édition de l'avenir commun, avec le souci d'approfondir l'examen des décisions et choix débattus, en dépassant la tentation individualiste et opportuniste pour que l'intérêt collectif soit la motivation partagée.

#### Impliquer les habitants

Les expériences concrètes mises en œuvre démontrent que cette voie est exaltante mais difficile. Il est évidemment illusoire d'imaginer que tous les habitants vont vouloir / pouvoir consacrer du temps à la démocratie participative. Mais l'essentiel n'est-il pas que le cercle de ceux qui s'investissent dans la vie de la commune s'élargisse année après année ? Nous croyons que la démocratie locale est une occasion privilégiée de favoriser le rapprochement de gens peu enclins à se rencontrer dans un autre cadre, de mixer les générations. C'est pourquoi la phase d'information-formation est essentielle en permettant à chacun, quelque soient ses connaissances, d'évoluer et de prendre part aux débats.

Pourquoi ne pas rejoindre ceux qui œuvrent pour que l'alphabet de la démocratie ne reste pas bloqué à la lettre « E » comme élection, le rôle du citoyen étant limité au bulletin glissé dans l'urne périodiquement ? Pourquoi ne pas tester la mise en place d'une vraie démocratie à Nesles, promesse d'un mieux vivre ensemble ? ... Chiche !

« Le pouvoir naît quand les hommes travaillent ensemble, il disparaît quand ils se dispersent ». Hannah Arend

Gilles Rodesch  
Sébastien Charlemagne

# La Maison de Santé Pluridisciplinaire

Nombreux sont ceux d'entre vous qui ont entendu parler de ce projet, que chacun s'accorde à reconnaître comme important dans la vie future de notre commune. Là encore, nous affichons notre propre vision des choix et la méthode.

En résumé, une association regroupant des professionnels de santé de Nesles et des environs a rencontré des élus à l'automne 2015 pour lui faire part de son projet de créer une maison de santé dans la commune, regroupant différentes spécialités. Un moyen de maintenir, voire d'améliorer l'offre de soins à Nesles, qui comme de nombreux villages ruraux, risque la désertification médicale. A l'époque, la commune était sensibilisée au besoin, et l'association de son côté cherchait le moyen le plus adapté pour réaliser ce projet.

Quelques échanges plus tard, nous sommes au printemps 2016 et l'alternative initialement imaginée projet communal/

projet privé s'est réduite à la solution suivante : ce sera un bâtiment communal qui louera des surfaces à des professionnels qui le souhaitent. Le 19 avril dernier, devant le conseil, l'association a exposé ses arguments en faveur d'un projet entièrement privé, mettant en avant deux éléments majeurs : l'implication plus forte des professionnels en cas d'investissement personnel, et le délai de réalisation, critique selon eux au bon démarrage grâce à la présence impliquée, au début notamment, de deux médecins en fin de carrière.

De son côté, la commune précise que le terrain choisi est trop petit pour que l'association obtienne le permis de construire nécessaire, balayant au passage la possibilité qu'à la commune de modifier le COS et de rendre possible une telle construction. Mais elle développe des arguments de nature financière, et tente de justifier le choix du projet communal par des comparaisons dénuées de sens, entre investissement privé d'un côté (créant des propriétaires) et

investissement public de l'autre (créant des locataires).

Nous ne sommes pas des passés bolchéviques et l'économie planifiée et administrée par un pouvoir politique n'a jamais montré son efficacité dans l'histoire. Il va de soi que la comparaison entre l'acquisition d'un bien et la location n'est pas justifiée pour des professionnels qui créent, investissent et font vivre un projet dont le retour financier tient naturellement à cet engagement. Nous ne sommes pas partisans d'une solution plutôt que d'une autre. Mais nous préférions soutenir celle qui a le plus de chances de fonctionner. Il nous semble plus difficile, en tant que commune, de gérer et d'administrer l'occupation de locaux à visée professionnelle privée et libérale, que pour les professionnels eux-mêmes à s'engager parce qu'ils sont impliqués dans le projet. On peut s'interroger sur l'implication de la part de professionnels qui ne seraient liés au projet que par un contrat de location. Mais on peut essayer...

J. Perelman

## Nesles-la-Vallée, commune hors zone TAFTA ?

Depuis 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - ont approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les Etats-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area) ou GMT en français (Grand Marché Transatlantique).

Ces accords visent officiellement à réaliser le libre-échange intégral entre les deux ensembles afin de créer un marché unique transatlantique. Pour y parvenir, les négociateurs, qui mènent des discussions dans le plus grand secret, se sont vus fixés trois objectifs : démanteler les droits de douanes restants, notamment dans le secteur agricole ; supprimer les « barrières non tarifaires » au commerce, c'est à dire nos normes et règlements ; et enfin donner des droits spécifiques aux investisseurs contre les Etats afin de briser les derniers obstacles au libre-échange.

Cependant ces accords ne visent pas vraiment le libre échange car la suppression des droits de douanes est déjà largement réalisée entre l'Europe et les Etats-Unis ! En effet, ces derniers ne représentent plus que 2 à 3% en moyenne du prix des produits

échangés. Ces accords ont en réalité comme objectifs principaux de faciliter la vie des firmes multinationales américaines et européennes (et de leur permettre d'accroître leurs bénéfices).

Ainsi, la suppression des barrières non tarifaires va permettre l'abaissement des normes d'hygiène et de sécurité, dans une Europe où, contrairement aux Etats-Unis, le principe de précaution prévaut dans l'établissement des règles. Conséquence, dans le domaine alimentaire par exemple, l'interdiction faite aujourd'hui à l'importation du bœuf aux hormones américaines ou des plantes OGM ne serait plus tenable.



Frédéric Sanchez

et unilatéraux pour attaquer les Etats lorsque leurs décisions ont « un impact négatif sur leurs profits anticipés ». Dans notre exemple, une collectivité territoriale qui refuserait de servir des céréales OGM dans ses cantines scolaires risquerait d'être attaquée devant ces tribunaux privés et se voir condamner à de lourdes sanctions financières.

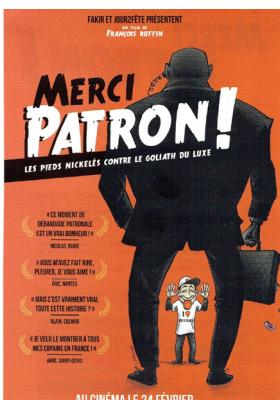
Afin d'alerter sur cette situation, des collectivités territoriales, communes, départementales, régions, de toute taille et de toute couleur politique, ont décidé de se proclamer symboliquement « hors TAFTA » en signant une motion dans ce sens : c'est le cas par exemple de la région Ile-de-France, des départements de l'Ardèche et du Val de Marne, de la ville de Clichy (92) ou de celle de Dolus d'Oléron (17) ...

Alors, Nesles-la-vallée : commune hors TAFTA ?

Marc Ropert

Pour en savoir plus :  
<https://www.collectifstopatafta.org>

D'autant que les firmes américaines qui auraient le sentiment d'être lésées par une réglementation publique, y compris celle des collectivités locales, pourraient porter l'affaire devant des tribunaux arbitraux privés, en dehors du cadre de la justice nationale, pour trancher les litiges. Les investisseurs privés disposeraient ainsi de droits exclusifs



« Merci Patron » de François Ruffin.  
Un film nécessaire dans la France d'aujourd'hui.

Réalisé par François Ruffin (fondateur du journal Fakir, ancien journaliste de « Là-bas si j'y suis », plume du monde diplomatique) ce film n'est ni un documentaire, ni une fronde, mais une gigantesque farce, une fable, une leçon qui prouve que les petits peuvent encore enquêter et faire flétrir les plus gros. Ce film nous rassure, et ouvre des pistes sur les champs d'investigation possibles pour changer la manière d'envisager de faire de la politique, pour un monde plus juste. Le message que nous y percevons est que notre engagement pour notre commune

n'est pas vain. Réfléchir est un acte de résistance, s'engager est un acte de résistance, aller voir ce film est un acte de résistance. L'important est de ne pas se laisser porter sans savoir où l'on souhaite nous emmener. Alors oui, merci patron !

B. Boulet

**Assemblée générale  
AlterNesles  
mercredi 8 juin 2016  
20h45  
local du moulin,  
rue Thiébault.**